

# INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

Le vendredi 20 avril 2018

Début à 10h00

Ouverture des portes à 09h30

Savoy Hotel Baur en Ville

Salle des fêtes au 1er étage

Poststrasse 12 (près de la Paradeplatz), 8001 Zurich

## ORDRE DU JOUR

### 1. Rapport annuel, comptes consolidés du groupe Investis et comptes individuels d'Investis Holding SA pour l'exercice 2017, rapports de l'organe de révision

#### 1.1 **Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du groupe Investis et des comptes individuels d'Investis Holding SA pour l'exercice 2017; prise de connaissance des rapports de l'organe de révision**

Proposition du Conseil d'administration :

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du groupe Investis et des comptes individuels d'Investis Holding SA pour l'exercice 2017

#### 1.2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2017**

Proposition du Conseil d'administration :

Approbation consultative du rapport de rémunération 2017

*Explication*

*Sur la base des recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, le Conseil d'administration propose l'approbation consultative du rapport de rémunération 2017.*

## 2. Emploi du bénéfice résultant du bilan ; détermination du versement provenant de réserves issues d'apports de capital

### 2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2017

Proposition du Conseil d'administration :

Emploi du bénéfice résultant du bilan 2017 comme suit :

en CHF 1,000

Bénéfice reporté	28,914
Bénéfice de l'exercice	463
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	29,377
Report à nouveau	29,377

### 2.2 Fixation de la distribution prélevée sur les réserves issues d'apports de capital

Proposition du Conseil d'administration :

Affectation des réserves issues d'apport de capital aux réserves libres et distribution de CHF 2.35 pour chaque action nominative d'une valeur nominale de 0.10 CHF pour un montant maximal de CHF 30.08 millions.

en CHF 1,000

Réserves légales issues d'apports de capital	112,521
<b>Distribution <sup>1)</sup></b>	
– 12,780,000 actions donnant droit au dividende au 31.12.2017	30,033
– 20,000 actions propres pour le plan de participation du personnel réservées au 31.12.2017	47
<b>Total distribution</b>	<b>30,080</b>

1) La société renonce à une distribution des réserves issues d'apports de capital sur les actions propres détenues au moment de la distribution et qui sont réservées pour le plan de participation du personnel. Le montant attribuable à ces actions est affecté aux réserves légales issues d'apports de capital.

La distribution a lieu le 26.4.2018 (date-valeur).

## 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe

Proposition du Conseil d'administration :

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2017.

## 4. Création de capital conditionnel

Le Conseil d'administration propose la création d'un capital conditionnel de CHF 128,000 divisé en 1,280,000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, afin de pouvoir émettre des obligations ou des titres de créance similaires assortis de droits de conversion et/ou d'option.

La formulation de la proposition de modification des statuts est la suivante:

Art. 3b: Capital conditionnel

- 1 Le capital-actions conformément à l'article 3 peut être augmenté par l'émission d'un maximum de 1,280,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, jusqu' à concurrence d'un montant maximal de CHF 128,000 par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés à des créanciers et/ou investisseurs de la Société ou de ses sociétés du groupe dans le cadre d'obligations nouvellement émises ou déjà émises ou de titres de créance similaires.
- 2 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu. L'acquisition d'actions émises sur la base du présent article par exercice de droits de conversion ou d'option est soumise aux restrictions de transfert prévues à l'article 5 des statuts.
- 3 Le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires au titre des droits de conversion et d'option qui leur donnent le droit de souscrire des actions nouvelles en vertu de la présente clause statutaire si les instruments financiers sont émis en vue
  - a) de l'acquisition ou du financement d'acquisitions immobilières par la Société ou une société du groupe;
  - b) d'acquérir ou de financer l'acquisition de sociétés, de parties de sociétés ou de participations dans des sociétés par la Société ou une société du groupe; ou
  - c) d'émettre des obligations convertibles et/ou des warrants à placer sur les marchés de capitaux nationaux ou internationaux afin d'élargir stratégiquement le cercle des investisseurs, y compris auprès d'un ou de plusieurs investisseurs stratégiques.

- 4 Les dispositions suivantes s'appliquent aux droits de conversion et d'option qui, conformément à la résolution du Conseil d'administration, ne sont pas offerts par anticipation aux actionnaires pour souscription:
  - a) les droits d'option de souscription d'actions sont exerçables pour une durée maximale de sept ans et les droits de conversion pour une durée maximale de dix ans à compter de la date d'émission de l'obligation ou du titre de créance similaire; et
  - b) le Conseil d'administration fixe le prix d'émission aux conditions du marché.

## 5. Élections

### 5.1 Élection des membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection des administrateurs suivants pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

**5.1.1 Albert Baehny**

**5.1.2 Stéphane Bonvin**

**5.1.3 Riccardo Boscardin**

**5.1.4 Thomas Vettiger**

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Les curriculums vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site Internet d'Investis. ([investisgroup.com/fr/portrait](http://investisgroup.com/fr/portrait)).

### 5.2 Élection du président du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection de Riccardo Boscardin en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### 5.3 Élection des membres du Comité de rémunération

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection des membres du Comité de rémunération suivants pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

**5.3.1 Albert Baehny**

**5.3.2 Riccardo Boscardin**

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

### 5.4 Élection du Représentant indépendant des actionnaires

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection du cabinet d'avocats Keller, Gehrenholzpark 2g, 8055 Zurich en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### 5.5 Élection de PricewaterhouseCoopers AG, Berne, comme organe de révision

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection de PricewaterhouseCoopers AG, Berne, comme organe de révision pour un mandat d'une année.

## 6. Rémunérations

### 6.1 Approbation préalable d'un montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

Proposition du Conseil d'administration :

Approbation préalable d'un montant total maximal de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.5 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

*Explication*

*L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de Chief Executive Officer (CEO).*

### 6.2 Approbation préalable d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2019

Le Conseil d'administration propose un montant total maximal de CHF 4.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2019.

## 7. Divers

—

## REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

### Rapport annuel

Le rapport annuel 2017 (composé du rapport de gestion, des comptes consolidés et comptes individuels 2017 d'Investis Holding SA, du rapport de l'organe de révision et du rapport de rémunération 2017) est à disposition des actionnaires à partir du 21 mars 2018 au siège de l'entreprise et peut être consulté directement via le lien [reports.investisgroup.com/17/ar](https://reports.investisgroup.com/17/ar).

### Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits au 26 mars 2018 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 26 mars 2018 mais avant le 18 avril 2018 dans le registre des actions d'Investis Holding SA recevront l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, une fois l'inscription dans le registre des actions réalisée.

*Plus aucune inscription ne sera réalisée dans le registre des actions dès le 18 avril 2018.*

### Carte d'entrée

#### Inscription par courrier

Les actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent demander une carte d'entrée en retournant le formulaire «Inscription et procuration» joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA  
c/o ShareCommService AG  
Europastrasse 29  
CH-8152 Glattbrugg

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne IDVS, laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès nécessaires à l'inscription sont mentionnées sur le formulaire «Inscription et procuration» joint à l'invitation.

#### Inscription par voie électronique

La plateforme en ligne IDVS permet également de commander des cartes d'admission pour les actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'Assemblée générale.

Les cartes d'admission peuvent aussi être retirées le jour de l'Assemblée générale en présentant le formulaire «Inscription et procuration» au guichet d'admission. Les cartes d'admission déjà remises perdent leur validité si les actions bénéficiant de tels droits sont vendues avant l'Assemblée générale.

## Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

- a) par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire «Inscription et procuration». Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, il convient de donner procuration écrite directement au dos de la carte d'admission. La carte d'accès dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'Assemblée générale.
- b) par le représentant indépendant des actionnaires conformément à l'art. 14 des statuts, le cabinet d'avocats Keller, Gehrenholzpark 2g, 8055 Zurich.  
La délivrance d'une procuration et la transmission des instructions au représentant indépendant des actionnaires se font au moyen du formulaire «Inscription et procuration» dûment rempli et signé ; sa remise à ShareCommService AG ou au représentant indépendant des actionnaires doit se faire au plus tard le jeudi 19 avril 2018. Solution alternative : les actionnaires peuvent donner une procuration et transmettre des instructions au représentant indépendant des actionnaires par voie électronique via la plateforme en ligne IDVS au plus tard le jeudi 19 avril 2018, midi.  
En cas de transmission d'instructions au représentant indépendant des actionnaires par voie électronique et par voie écrite, c'est la dernière instruction transmise qui sera prise en compte.

## Vote

Lors de l'Assemblée générale, le vote est effectué à l'aide d'appareils de vote électronique (Televoting).

## Langue

L'Assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

## Apéritif

A l'issue de l'Assemblée générale, les actionnaires sont cordialement invités à un apéritif.

Investis Holding SA  
Dr Riccardo Boscardin  
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 29 mars 2018

## Investis Holding SA

### Laurence Bienz

Head Investor Relations

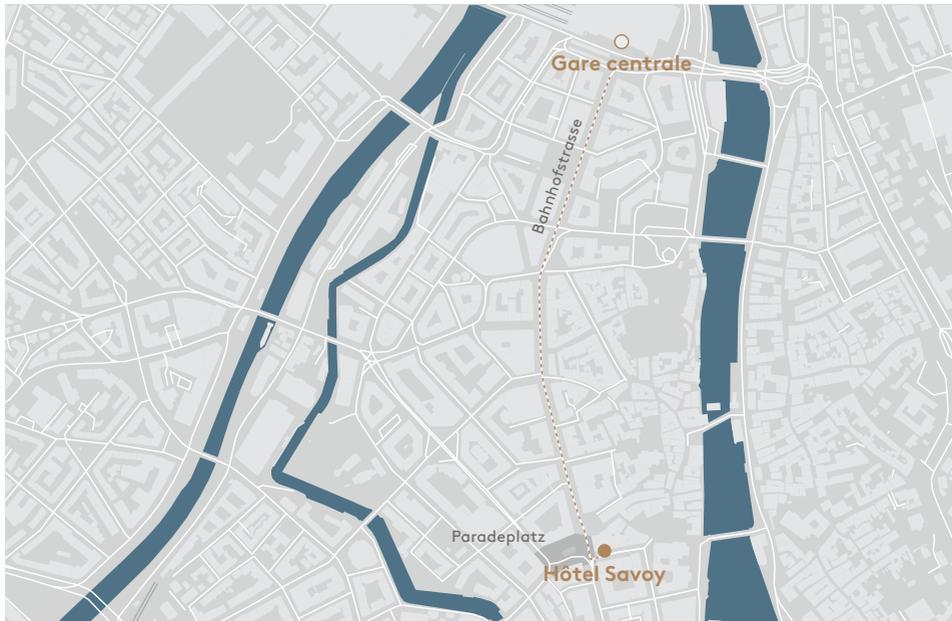
T +41 58 201 72 42

laurence.bienz@investisgroup.com

### Investis Holding SA

Neumühlequai 6

8001 Zurich



En raison du nombre limité de places de parking autour de la Paradeplatz, nous conseillons aux actionnaires d'utiliser les transports publics.

Depuis la gare principale (arrêt Bahnhofstrasse) les lignes de tram 6, 7, 11 et 13 permettent de rejoindre la Paradeplatz en seulement 4 minutes. L'hôtel Savoy se trouve à la Poststrasse 12, une rue latérale à la Paradeplatz.

Le présente invitation en français est fidèle au texte original.  
Le texte allemand fait foi en cas de divergence.

INVESTIS

REAL ESTATE GROUP